



Un hôtel-Dieu pour soigner les corps et les âmes (1^{ère} partie)

En ancien français, le mot hôtel-Dieu signifiait l'hôtel de Dieu, c'est-à-dire la maison hospitalière où l'on est reçu au nom et sous la protection de Dieu. A la différence des hospices ou des hôpitaux, gérés par des couvents ou des laïcs, les hôtels-Dieu étaient dirigés et financés par les évêques. A l'origine, on y accueillait aussi bien les pèlerins que les pauvres, les malades ou les vieillards. Puis on s'y consacra plus particulièrement aux malades.

Cependant, les soins prodigués s'adressaient davantage à l'âme qu'au corps, d'où l'importance donnée à la confession, à la communion des malades et à leur assistance aux offices. La technique médicale était reléguée au second plan : sirops, saignées ou bains. Ce n'est qu'au XIV^e siècle et dans les grands hôpitaux qu'apparurent des médecins et des barbiers (alors chirurgiens). Les malades étaient entassés à plusieurs par lit, au mépris de la contagion. L'hôtel-Dieu constituait ainsi un dangereux foyer d'infection au cœur des villes (1).



Fig. 44. — Une salle de l'Hôtel-Dieu de Paris. Fac-simile d'une gravure sur bois, du seizième siècle, en tête d'un registre manuscrit, intitulé : *Le Pardon, grâces et facultés octroyés à Monseigneur l'archevêque patriarche de Bourges et primat d'Aquitaine, aux bienfaiteurs de l'Hostel-Dieu de Paris*. Biblioth. de Bourgogne, à Bruxelles.

La ville de Cosne, possession de l'évêque d'Auxerre (2), a très tôt disposé d'un hôtel-Dieu. Il est toutefois impossible de déterminer à quelle date il a été fondé. Son existence est attestée dès le début du 16^{ème} siècle, puisqu'il est mentionné dans le testament de Claude Duplessis, fermier des gabelles, rédigé le 11 août 1504. Or un document conservé aux Archives de Cosne permet d'avancer encore cette datation : il s'agit d'un bail à rente daté du 8 février 1497, par lequel les administrateurs de l'hôtel-Dieu louent à divers particuliers la maison et la terre des Bois Dieu (3).



Aux environs de 1820, les propriétés de l'hôtel-Dieu se composent de 5 parcelles :

- n°24 : hôtel-Dieu
- n°25 : cour
- n°26 : jardin
- n°27 : cour
- n°28 : jardin

Au-delà du jardin, la partie ouest de l'île appartient aux Forges de la Chaussade. Les deux jardins sont séparés par une charmille.

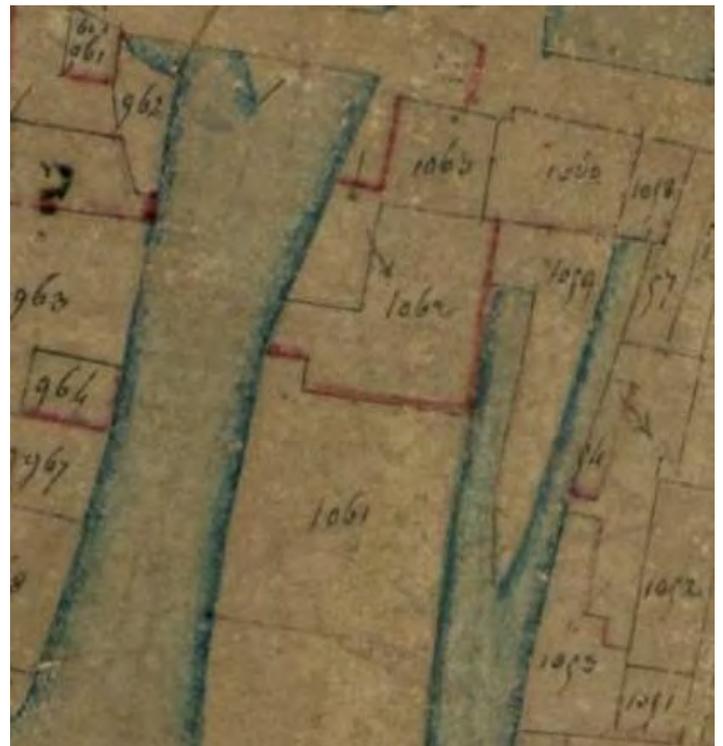
Plan d'alignement de la ville de Cosne, [1820]

Sur le plan cadastral de 1834, on constate que l'hôtel-Dieu s'est agrandi d'une propriété (n°1058) sise au sud, le long de la rue Saint-Agnan :

- n°1058 : maison (40 m²)
- n°1059 : jardin (105 m²)
- n°1060 : maison (110 m²)
- n°1061 : jardin (360 m²)
- n°1062 : maison et cour (290 m²)
- n°1063 : chapelle (65 m²)

Soit une superficie totale de 970 m².

Plan cadastral : extrait de la section A dite de la ville, 1834



Au milieu du 19^{ème} siècle, le maire de Cosne et le curé de Saint-Agnan font état d'un bâtiment « délabré, malsain et rétréci » pour le premier, « peu convenable, insuffisant et insalubre » pour le second. Le 19 octobre 1846, c'est le coup de grâce : les inondations de la Loire fragilisent le vieil hospice, qui menace ruine. Les dégâts sont considérables et estimés à 35 000 francs. L'immeuble est abandonné en 1847. « En attendant une reconstruction, l'administration a été obligée de louer une ancienne auberge au prix annuel de 1 030 francs. » Ce n'est qu'en 1855 que les sœurs qui dirigent l'établissement prennent possession du tout nouvel hôpital construit au nord de la ville.

En 1854 et 1855, les trois parcelles sises au sud (soit deux maisons et un jardin) sont vendues à des particuliers. Le reste de la propriété – dont la chapelle – en ruines, est racheté par les Forges impériales de la Chaussade pour y construire des magasins et des hangars.

En 1892, Pierre Lapeyre, entrepreneur de démolition à Paris, fait construire un cercle militaire à l'emplacement de l'ancienne chapelle. Ce local, réservé aux officiers et sous-officiers de la caserne, se veut, outre un lieu de détente, « *un centre d'instruction et un foyer de patriotisme* ». Enfin, en 1913, c'est l'Eden cinéma qui prend possession des lieux.



Le site avant la 1^{ère} guerre mondiale

(1) Gabriel LLOBET, « Hôtel-Dieu », Encyclopaedia universalis

(2) voir Cosnoisette de juin 2010 « Du rififi au palais épiscopal »

(3) le lieu-dit des Bois-Dieu se situe encore aujourd'hui à l'est de l'Escargotière, entre les hameaux des Beaubutaines et de l'Etang des Granges. Curieusement, le lieu-dit voisin se nomme les Terres au Prieur. S'agissait-il de terres appartenant au prieuré de Saint-Agnan ? La question est ouverte.

(4) Un état de section est un document qui recense les parcelles de chaque section cadastrale. Il regroupe toutes les informations concernant ces parcelles : numéro, localisation, propriétaire, nature, contenance, revenu...

Sources Archives municipales de Cosne :

DD 8 Plan de la grande route traversant la ville de Cosne, 1787

GG 26 Registre paroissial de l'église Saint-Agnan, 1750-1759

GG 40 Location de la maison et de la terre des Bois-Dieu : bail à rente, 1497

1 G 2 Etat de section, an VI

1 G 4 Etat de section, [1820]

1 G 5 Plan cadastral, 1834

1 G 6 Etat de section, 1835

1 G 7 Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties, 1837-1911

1 G 42 Matrice cadastrale des propriétés bâties, 1883-1911

1 I 19 Inondations de la Loire, 1790-1856

1 O 1 Plan d'alignement de la ville de Cosne, [1820]

3 S 12 Assurance des bâtiments et du mobilier de l'hospice, 1833-1872

3 S 13 Demandes de secours et de subventions après les inondations, 1813-1867

8 S 2 Registre paroissial du curé de Saint-Agnan, 1844-1920